

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Dispositif d'aides aux aménagements touristiques "Tourisme et Handicap"

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer en 2016, au titre du dispositif d'aide aux aménagements touristiques « Tourisme et Handicap », une subvention d'investissement de 2 154 € à l'Office de Tourisme du Massif des Costes, pour l'achat de matériel d'accueil neuf, adapté au label « Tourisme handicap ».

La dépense correspondante, soit 2 154 €, sera financée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 204, fonction 94, article 20421 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée